



Arrêté n°2023 - 140
fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise
Au titre de la promotion interne 2023

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1 et L.523-5,

Vu le décret n°88.547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment l'article 6,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 14 à 16,

Vu l'arrêté n°2023-68 du 10 mars 2023 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret,

Considérant que le décret n°88-547 du 6 mai 1988 ne fixe aucun quota pour accéder au grade d'agent de maîtrise par voie d'ancienneté,

Considérant que 23 recrutements d'agents de maîtrise sur le fondement de l'article 6-1° du décret n°88-547 précité sont intervenus en 2022 dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoutent 155 recrutements au titre des années précédentes, permettant 89 nominations au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Considérant l'inscription des agents concernés sur la liste d'admission par examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

ARRÊTE**Article 1 :**

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise au titre de l'article 6 alinéa 1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 (voie générale) est établie comme suit :

1	M. ANDRE Ludovic	SMIRTOM Montargis
2	Mme ARNOU Sarah	Mairie de Baule
3	M. BALLOT Didier	Mairie de Villemoutiers
4	M. BERNARD Yann	Mairie de Nargis
5	Mme BESNARD Nathalie	Mairie de Chalette sur Loing
6	Mme BIDAULT Sophie	Mairie de Sandillon
7	M. BOEHMER Boris	Mairie de St Denis de l'Hôtel
8	M. BOUET Anthony	CDC des Terres du Val de Loire
9	Mme BOURMAUD Corinne	Mairie de Gien
10	Mme CHALLIER Karine	Mairie de St Denis de l'Hôtel
11	Mme CHAUCHEREAU Samantha	Mairie de Baule
12	M. COURTACHON Frederic	Mairie de St Germain des Prés
13	M. DANDREL Gérard	Mairie de Saint Jean de Braye
14	M. DELANNOY Rémi	Mairie de Tigy
15	Mme DEVERT Anne	Mairie de St Cyr en Val
16	Mme FERRE Nathalie	Mairie de Baule
17	M. GODARD Johann	Mairie d'Amilly
18	M. GOSSE Guillaume	Mairie de Baule
19	M. GRANDJEAN Philippe	Mairie de St Denis de L'Hôtel
20	M. HADDOU Abdessamade	Mairie de Saint Jean de Braye
21	M HERMAND Vincent	Mairie de Corbeilles
22	M. HNATIV Thierry	Mairie de St Maurice sur Aveyron
23	M. JULLY Fabrice	Mairie de Montargis
24	M. JOUANNIN Christophe	Mairie de Quiers-sur-Bezonde
25	M. LEBERT Alban	Mairie d'Amilly
26	Mme LEHAY Patricia	Mairie de Gien
27	M. LENORMAND Bruno	Mairie de St Jean de la Ruelle
28	M. MANCON Yvan	Mairie de Coullons

29	Mme MARTINAT Sophie	Mairie de Fay aux Loges
30	Mme MIKOLAJCZAK Justine	Mairie de Baule
31	M. MOREAU Alain	Mairie de Saint Jean de Braye
32	Mme ONDAS Séverine	Mairie de Corbeilles
33	M. PENOT Franck	Mairie de St Denis de l'Hôtel
34	M. PETIT Olivier	Mairie de Pithiviers
35	M. PLASSARD Florian	CDC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne
36	M. POTHIER Rémy	Mairie de Marigny les Usages
37	M. RABIAN Pascal	Mairie de Jargeau
38	Mme REINE Sylvie	Mairie de Gien
39	M. RONGIERAS Claude	Mairie de Pannes
40	Mme RUSQUE Corinne	CDC de la Plaine du Nord Loiret
41	Mme SOUVEGRAIN Dominique	Mairie de St Cyr en Val
42	M. STRHAUSS Michael	Mairie de St Denis de l'Hôtel
43	M. TRASSEBOT Florent	Mairie d'Ouvrouer les Champs
44	M. TONDU Philippe	CDC Giennes

Article 2 :

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise au titre de l'article 6 alinéa 2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 (après examen professionnel) est établie comme suit :

1	M. BARDEAU Cyril	CDC des Terres du Val de Loire
2	M. RADIGUE Christophe	Mairie de La Chapelle Saint Mesmin
3	Mme VILLERET Magali	Mairie d'Ouzouer sur Loire

Article 3 :

La date d'effet de la présente liste est fixée au **1er juillet 2023**.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et

- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

La Présidente,

Florence GALZIN



The stamp is circular with the text 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top and 'LOIRET' at the bottom, flanked by two stars.

Fait à Orléans,
Le **13 JUIN 2023**

PJ : Etat des recrutements par promotion interne voie générale sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise en 2022 et tableau des quotas